



Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le 25/06/2026

ID : 081-200034056-20260623-D2026_69-DE

S²LO

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 23 juin 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-trois juin à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine VALERO.

PRESENTS : MMES BONNASSIEUX - SAUNAL - MM COMBET - CURETTI - ROMERO-BESEGHER - VIALA D. - MMES BERBIE - CAMINADE (Suppléante) - GELIS (Suppléante) - HEBRARD - LAFON - MM ALBERT C. - ALBERT J. - AYRAL - BAZART - BLANQUET - DAGUZAN - FAU - GARDELLE - HURCET - MARMOITON - MAUREL - MAURIES - MONTAGNE - MOULET - OURCET - PECH - PUECH - RAUL - ROUDET - SIMIONI (Suppléant) - VANDENDRIESSCHE.

Mme AJCHENBAUM a donné pouvoir à M. PECH.

Mme NERIN a donné pouvoir à M. ROUDET.

M. LAROCHE a donné pouvoir à M. GARDELLE.

M. MILHAU a donné pouvoir à Mme LAFON.

N° 2026/69

Objet : Marchés publics : Pôle de santé à Lautrec- Avenants n°1 relatifs aux lots n°3, n°7, n°12 et n°13 du marché de travaux

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2023/131 du 12 décembre 2023 relative à l'acquisition à l'euro symbolique de parcelles à la Commune de Lautrec en vue de la réalisation du projet « Pôle de Santé »,

Vu la délibération n°2024/01 du 6 février 2024 relative au plan de financement du projet de création d'un Pôle de Santé intercommunale sur la Commune de Lautrec,

Vu la délibération n°2024/111 du 15 octobre 2024 portant modification du plan de financement du projet,

Vu la délibération n°2024/112 du 15 octobre 2024 autorisant le lancement du marché de travaux du projet de création d'une Pôle de Santé intercommunal sur la Commune de Lautrec,

Vu la délibération n°2025/33 du 1^{er} avril 2025 relative à l'attribution d'un marché de travaux pour la construction d'un Pôle de santé intercommunal à Lautrec,

Madame la Présidente rappelle que, suite à un avis d'appel public à la concurrence lancé le 23 janvier 2025 concernant la construction d'un pôle de santé intercommunal sur la commune de Lautrec et après examen du rapport d'analyse des offres, les membres de la

Commission d'Appel d'Offres ont choisi, lors de la séance du 25 mars 2025, de retenir les offres suivantes pour les lots n°3, n°7, n°12 et n°13.

LOT	ENTREPRISE RETENUE
3- GROS ŒUVRE	SARL PMA ZI LA BAUTE ESPACE MONACO 81990 LE SEQUESTRE
7- CLOISONNEMENT - FAUX PLAFOND	SARL MONTAGNE PLAQUISTE 7 CHEMIN DE LA POMME 31250 REVEL
12- ELECTRICITE COURANTS FORTS COURANTS FAIBLES	FG ELEC 9 TER CHEMIN DE QUINTAL 81600 GAILLAC
13- CHAUFFAGE VENTILATION RAFRAICHISSEMENT PLOMBERIE SANITAIRE	SAS NICOLAS RAHOUX 40 AVENUE FRANCHET D'ESPERAY 81000 ALBI

Madame la Présidente informe les membres de l'Assemblée qu'il est nécessaire d'apporter certaines modifications techniques au projet initial et de procéder à des ajustements au niveau du cabinet dentaire prévu au sein du pôle de santé intercommunal.

Madame la Présidente précise que ces travaux supplémentaires nécessitent d'approuver des avenants, comme détaillés ci-dessous :

	LOT	ENTREPRISE RETENUE	MONTANT INITIAL (€ HT)	MONTANT AVENANT (€ HT)	NOUVEAU MONTANT (€ HT)
AVENANT N°1	3- GROS ŒUVRE	SARL PMA ZI LA BAUTE ESPACE MONACO 81990 LE SEQUESTRE	220 000 €	+ 3 430,54 €	223 430,54 €
AVENANT N°1	7 – CLOISONNEMENT – FAUX PLAFOND	SARL MONTAGNE PLAQUISTE 7 CH. DE LA POMME 31250 REVEL	83 442,68 €	+ 1 835,30 €	85 277,98 €
AVENANT N°1	12- ELECTRICITE COURANTS FORTS COURANTS FAIBLES	FG ELEC 9 TER CHEMIN DE QUINTAL 81600 GAILLAC	55 349 €	+ 13 883,81 €	69 232,81 €
AVENANT N°1	13- CHAUFFAGE VENTILATION RAFRAICHISSEMENT PLOMBERIE SANITAIRE	SAS NICOLAS RAHOUX 40 AV FRANCHET D'ESPERAY 81000 ALBI	123 876,44 €	+ 1 785,48 €	125 661,92 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve les avenants n°1 des lots n°3, 7, 12 et 13 relatifs au marché de travaux pour la construction d'un pôle de santé intercommunal sur la commune de Lautrec comme détaillés ci-dessus,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2026,
- autorise Madame la Présidente à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

La Présidente,
Christine VALERIE



Le secrétaire de séance,
Denis COMBET

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le 25/06/2026
ID : 081-200034056-20260623-D2026_69-DE

